Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS

Arrêté du 12 janvier 2010 modifiant la liste des spécialités pharmaceutiques agréées à l'usage des collectivités et divers services publics

NOR : *SASS1000994A*

Le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat et la ministre de la santé et des sports,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 5123-2, L. 5123-3 et D. 5123-4 ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code général des impôts, notamment l'article 281 *octies ;*

Vu l'avis de la Commission de la transparence,

Arrêtent :

Art. 1er. – La liste des spécialités pharmaceutiques agréées à l'usage des collectivités et divers services publics est modifiée conformément aux dispositions qui figurent en annexe.

Art. 2. – Le directeur général de la santé et le directeur de la sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié ainsi que son annexe au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 janvier 2010.

La ministre de la santé et des sports,

Pour la ministre et par délégation :

L'adjointe au sous-directeur du financement du système de soins,
M. Jeantet

L'adjointe à la sous-directrice de la politique des pratiques et des produits de santé,
D. Golinelli

Le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat,
Pour le ministre et par délégation :
L'adjointe au sous-directeur du financement du système de soins,
M. Jeantet

ANNEXE

PREMIÈRE PARTIE

(2 inscriptions)

Les spécialités pharmaceutiques suivantes sont inscrites sur la liste des médicaments agréés à l'usage des collectivités et divers services publics :

CODE CIP	PRÉSENTATION
34009 395 351 6 6	NEULASTA 6 mg (pegfilgrastim), solution injectable, 0,6 ml en seringue préremplie sécurisée (B/1) (laboratoires AMGEN SAS)
34009 395 347 9 4	ORDIPHA 500 mg (azithromycine), comprimés dispersibles sécables (B/3) (laboratoires TONIPHARM)

DEUXIÈME PARTIE

(11 modifications)

Le libellé des spécialités pharmaceutiques suivantes est modifié comme suit :

LIBELLÉ ABROGÉ		NOUVEAU LIBELLÉ	
34009 354 788 0 1	DERMORELLE 200 mg (acétate de DL-alpha-tocophérol), capsules molles (B/20) (laboratoire IPRAD)	34009 354 788 0 1	DERMORELLE 200 mg (acétate de DL-alpha-tocophérol), capsules molles (B/20) (laboratoire SARL GALIEN)
34009 376 551 3 2	DERMORELLE 200 mg (acétate de DL-alpha-tocophérol), capsules molles (B/90) (laboratoire IPRAD)	34009 376 551 3 2	DERMORELLE 200 mg (acétate de DL-alpha-tocophérol), capsules molles (B/90) (laboratoire SARL GALIEN)
34009 346 104 9 3	FLORGYNAL (*lactobacillus caséi*, estriol, progestérone), gélules vaginales (B/14) (laboratoire IPRAD)	34009 346 104 9 3	FLORGYNAL (*lactobacillus caséi*, estriol, progestérone), gélules vaginales (B/14) (laboratoire SARL GALIEN)
34009 341 259 4 2	GYDRELLE 0,1 % (estriol), crème vaginale, 30 g en tube (laboratoire IPRAD)	34009 341 259 4 2	GYDRELLE 0,1 % (estriol), crème vaginale, 30 g en tube (laboratoire SARL GALIEN)
34009 330 036 9 2	NIDREL 10 mg (nitrendipine), comprimés (B/28) (laboratoire SCHWARZ PHARMA)	34009 330 036 9 2	NIDREL 10 mg (nitrendipine), comprimés (B/28) (laboratoire UCB PHARMA SA)
34009 562 515 3 7	NIDREL 10 mg (nitrendipine), comprimés (B/50) (laboratoire SCHWARZ PHARMA)	34009 562 515 3 7	NIDREL 10 mg (nitrendipine), comprimés (B/50) (laboratoire UCB PHARMA SA)
34009 371 478 6 6	NIDREL 10 mg (nitrendipine), comprimés (B/90) (laboratoire SCHWARZ PHARMA)	34009 371 478 6 6	NIDREL 10 mg (nitrendipine), comprimés (B/90) (laboratoire UCB PHARMA SA)
34009 330 037 5 3	NIDREL 20 mg (nitrendipine), comprimés (B/28) (laboratoire SCHWARZ PHARMA)	34009 330 037 5 3	NIDREL 20 mg (nitrendipine), comprimés (B/28) (laboratoire UCB PHARMA SA)
34009 562 196 5 0	NIDREL 20 mg (nitrendipine), comprimés (B/50) (laboratoire SCHWARZ PHARMA)	34009 562 196 5 0	NIDREL 20 mg (nitrendipine), comprimés (B/50) (laboratoire UCB PHARMA SA)
34009 371 479 2 7	NIDREL 20 mg (nitrendipine), comprimés (B/90) (laboratoire SCHWARZ PHARMA)	34009 371 479 2 7	NIDREL 20 mg (nitrendipine), comprimés (B/90) (laboratoire UCB PHARMA SA)
34009 339 263 8 0	TICLID 250 mg, (chlorhydrate de ticlopidine), comprimés pelliculés sous streap-seal (B/30) (laboratoire SANOFI AVENTIS FRANCE)	34009 395 977 2 0	TICLID 250 mg, (chlorhydrate de ticlopidine), comprimés pelliculés sous plaquettes thermoformées (aluminium/PVC/aluminium) B/30 (laboratoire SANOFI AVENTIS FRANCE)

Les spécialités précitées dont le numéro d'identification est modifié continue à être prise en charge pendant une période d'un an à compter de la date de publication du présent arrêté au *Journal officiel*. A l'issue de ce délai, l'ancien numéro d'identification est radié.